



ARRETE TEMPORAIRE N° 2022-96

PUBLIÉ LE

10 OCT. 2022

LA MAIRE DE LA COMMUNE DE LA WANTZENAU

MAIRIE DE LA WANTZENAU

Vu le Code Général des Collectivités Locales et notamment ses articles L 2542-1 et suivants et L 2211-1 et suivants,

Vu la loi du 2 mars 1982 portant décentralisation,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté municipal temporaire portant règlement de circulation du 25 janvier 2022,

Vu le permis de démolir PD 067 519 22 V0005 du 24 juin 2022,

CONSIDERANT les travaux de mise hors fonction du réseau d'assainissement par le SDEA à hauteur du 32-34 rue des héros à la Wantzenau du mardi 11 octobre 2022 au mercredi 12 octobre 2022 inclus,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer le stationnement dans un but de sécurité publique ;

Arrêté

Article 1: En raison des travaux susmentionnés du 11 octobre 2022 au 12 octobre 2022 :

- L'arrêt de bus,
- Les emplacements de stationnement,

Sis à hauteur du 32-34 rue des héros sont suspendus pendant la durée des travaux.

Article 2: Pendant cette période, un arrêt de bus provisoire sera mis en place en amont du 30 rue des héros.

Article 3: Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.
Copie de la présente sera adressée à :

- M. le Commandant le Groupement de Gendarmerie du Bas-Rhin,
- Mme. la Présidente de l'Eurométropole,
- M. le Chef de Brigade de Gendarmerie de La Wantzenau,
- Compagnie des transports Strasbourgeois,
- M. Pascal LEIMENSTOLL, Evènements et Manifestations à la CTS,
- M. le Colonel du Corps des Sapeurs-Pompiers Professionnels de l'Eurométropole,
- M. LANG, Eurométropole de Strasbourg,
- Aux archives à la Mairie.

Fait le 06 OCT. 2022

La Maire,
Michèle KANNENGIESER

